

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **16 décembre 2019** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Valérie Bolduc
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Mario Lachance. Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

L'Avis public de cette séance a été donné le 3 décembre 2019 et un avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de convocation de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

2019-12-371

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SESSION
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-372

3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2020 et ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

ATTENDU QU'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway :

Adopte le budget de l'exercice financier de 2020 prévoyant;

- Des revenus de 1 013 967 \$
- Des dépenses de 952 440,75 \$
- Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de 61 526,25 \$
- Les affectations financières suivantes :
 - 15 337,00 \$ à des fonds réservés
 - 46 189,25 \$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2020;

Les prévisions budgétaires 2020 seront mises sur le site web de la municipalité et elles seront distribuées à chaque porte dans la Municipalité de Stornoway.,

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2019-12-373 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Rachelle Audet et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire administrative

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.